Le Secrétaire Général le la Présidence de la République

> Madame Geneviève JACQUES Présidente de La Cimade 64 RUE CLISSON 75013 PARIS

> > Paris, le 0 7 JUIL. 2015

Madame la Présidente,

Dans le contexte de la réunion du Conseil européen à Bruxelles, le 25 juin dernier, vous avez souhaité faire parvenir au Président de la République la motion « Le devoir d'hospitalité, c'est maintenant! », adoptée par l'Assemblée générale de La Cimade le 20 juin 2015.

Sensible à votre démarche et aux motivations qui la guident, Monsieur François HOLLANDE m'a confié le soin de vous assurer de sa détermination à agir au niveau national et européen pour régler ces questions devenues insupportables sur le plan humanitaire et politique.

A la suite de leur réunion extraordinaire du 23 avril dernier, les Chefs d'Etat et de gouvernement sont, compte tenu de l'urgence, revenus sur la situation en Méditerranée lors du Conseil européen des 25 et 26 juin.

Ils ont, à cette occasion, dressé le bilan de la mise en œuvre des décisions prises pour éviter de nouvelles pertes de vies humaines et lutter contre les passeurs, et ont également fixé les orientations nécessaires à la suite des travaux.

Le lancement de l'opération navale de lutte contre les trafiquants de migrants en Méditerranée « EUNAVFOR MED » le 22 juin, constitue un élément important dans ce contexte. Par ailleurs, la France, qui a été parmi les premiers à répondre à l'appel de Frontex en avril, poursuivra son engagement dans l'opération « TRITON » durant l'été et à l'automne, avec la mise à disposition d'un navire de haute mer, d'un avion de surveillance et le doublement du nombre d'experts.





Il est essentiel de notre point de vue que l'équilibre entre solidarité et responsabilité soit préservé. Les pays qui sont directement exposés du fait de leur situation géographique doivent pouvoir compter sur le soutien de l'Europe et des Etats membres pour mettre en place des zones d'attente et des moyens d'identification et d'enregistrement. Les Chefs d'Etat ou de gouvernement ont ainsi demandé à la Commission de présenter d'ici juillet 2015 une feuille de route sur les aspects juridiques, financiers et opérationnels de ces dispositifs.

L'Union européenne doit aussi être efficace dans sa politique de retour pour les migrants économiques en situation irrégulière. Ce doit être réalisé naturellement dans des conditions de dignité.

La solidarité doit s'exprimer par la prise en charge d'un certain nombre de demandeurs d'asile parmi ceux qui ont manifestement besoin de protection internationale. Le Conseil européen a validé le chiffre de 40 000 réfugiés sur 2 ans proposé par la Commission. Les Etats membres devront se mettre d'accord par consensus d'ici la fin du mois de juillet sur la répartition de ces migrants. Audelà, un accord a été trouvé sur la réinstallation de 20 000 personnes déplacées.

Il est également essentiel de renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit pour endiguer l'afflux de migrants en situation irrégulière et pour s'attaquer aux causes profondes des migrations. Un véritable partenariat doit être mis en place entre les pays européens et les pays africains. Le Sommet de La Valette entre l'Union européenne et l'Union africaine en novembre est important dans ce contexte.

Vous pouvez être certaine que les autorités françaises continueront à suivre cette situation avec la plus grande vigilance et à agir avec détermination au niveau européen.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée. Les de ma sur la surface de ma

(vous,

Jean-Pierre JOUYET